Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du

tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 1 (1917-1918)

Vereinsnachrichten: Etat des membres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cette décision du Conseil fédéral mit le comité dans un grand embarras, attendu que M. Junod n'était entré en fonctions que depuis guelques semaines, et que toute l'organisation de l'Office du tourisme était encore à ses débuts. Craignant de voir interrompu le développement de l'œuvre à peine commencée, le comité eut peine à défèrer au vœu du Conseil fédéral.

Mais M. le président Calonder ayant déclaré attendre du comité qu'il fît passer les intérêts supérieurs de la Confédération devant ceux de l'Office du tourisme et que, dans ces temps extraordinaires il fît un sacrifice extraordinaire, le comité dut se résoudre — non sans opposition — à accorder à M. Junod un congé d'une année.

Pour le remplacement du directeur, comme à cette époque aucun chef de division et par conséguent aucun vice-directeur n'était nommé, on ne pouvait envisager que deux solutions:

Remplacement du directeur

- 1. Engager une personnalité qualifiée et de confiance, pour exercer les fonctions de directeur durant l'absence de M. Junod, ou bien
 - 2. Charger un membre du comité de prendre en mains la direction.

Le bureau du comité n'a pas réussi, malgré tous ses efforts, à trouver une personnalité qualifiée pouvant assumer par intérim les fonctions de directeur. Les affaires de la direction ont donc été confiées au président du comité, dans l'idée qu'il serait secondé dans ce travail par le vice-président et que M. Junod serait tenu au courant des affaires importantes par une correspondance régulière avec son remplaçant temporaire.

E. Etat des membres.

Etat des membres

Le président du comité de direction:

Dr. F. Holzach.